

**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME RÉGIONAL D'OBSERVATEURS DE L'ICCAT
(ROP) POUR LES TRANSBORDEMENTS 2019/20**
(Secrétariat de l'ICCAT)

Introduction

En vertu des dispositions de la *Recommandation de l'ICCAT sur le transbordement* [Rec. 16-15], tous les transbordements en mer sont interdits, sauf en ce qui concerne les grands palangriers thoniers (LSPLV) qui peuvent seulement procéder à des transbordements sous réserve d'une série de dispositions, notamment l'exigence d'avoir un observateur à bord des navires de charge qui reçoivent le transbordement, lequel doit être placé à bord par le Secrétariat.

Le ROP-Transbordement est actuellement mis en œuvre par un consortium comprenant Marine Resources Assessment Group Ltd (MRAG) et Capricorn Fisheries Monitoring (CapFish), dans le cadre d'un contrat signé le 23 avril 2007. Depuis lors, ce contrat a été annuellement renouvelé le 23 avril de chaque année. Le programme est financé par les Parties contractantes ou Parties, Entités ou Entités de pêche non-contractantes coopérantes (CPC) y participant. Le Belize, la Chine, la Côte d'Ivoire, le Japon, la Corée, la Namibie, le Sénégal, St. Vincent et les Grenadines et le Taipei chinois ont participé au ROP-Transbordements au cours de la période 2019/2020.

Mise en œuvre et opération

Des informations détaillées sur les aspects opérationnels du programme sont présentées dans le rapport soumis par le consortium chargé de la mise en œuvre, qui se trouve à l'**appendice 1**. Il a été constaté que certains participants au ROP ne suivent pas les procédures établies par le Secrétariat et n'envoient pas à l'avance un formulaire de demande de déploiement d'observateurs. Le Secrétariat souhaite rappeler que la notification préalable de tous les transbordements en mer doit être envoyée à ROP_info@iccat.int.

Début 2020, en raison de la pandémie de COVID, le Secrétariat a publié la circulaire 1829/20 concernant les procédures en cas de force majeure. Heureusement, des observateurs ont pu être déployés dans tous les cas sauf un. Dans un cas, l'observateur a dû rester sur le navire jusqu'à son arrivée finale au Japon en raison des restrictions de débarquement dans les ports d'escale, et dans un autre cas, un observateur a été transféré directement d'un déploiement à l'autre.

Les cas de non-application potentielle sont désormais directement envoyés par le consortium aux CPC (en ajoutant le Secrétariat en copie). Ces cas, ainsi que les réponses des CPC, sont présentés à l'**appendice 1** du « *Programme d'observateurs régionaux de l'ICCAT pour les transbordements en mer (ROP-Trans)* » COC-305/20. Les rapports d'observateurs reçus avant le 1^{er} octobre 2020 sont disponibles par année sur le [site web de l'ICCAT](#).

Coopération avec d'autres ORGP thonières

Le Secrétariat continue à mettre en œuvre la partie du programme d'observateurs correspondant au thon rouge de l'océan Atlantique Sud pour le compte de la CCSBT, sachant que le thon rouge du Sud est également une espèce relevant de l'ICCAT et qu'elle est déjà couverte par le Programme de l'ICCAT. Un protocole d'entente révisé a été signé en 2015 avec la CCSBT afin de refléter les actualisations de la recommandation. Le protocole d'entente signé avec la CTOI en vue d'établir un pool commun d'observateurs qui pourraient demeurer à bord des navires de charge qui opèrent à la fois dans l'océan Atlantique et dans l'océan Indien au cours de la même sortie reste en vigueur.

Résultats à ce jour

Depuis le lancement du programme, 249 demandes de déploiements d'observateurs ont été reçues, même si six demandes ont été annulées. Conformément aux exigences de la Rec. 16-15, les rapports d'observateurs sont désormais publiés sur le site web de l'ICCAT et les sections pertinentes sont occultées à des fins de confidentialité.

Au 1er octobre 2020, selon les données disponibles, 404.926 t de poissons et de produits de poisson avaient été déclarées comme ayant été transbordées en mer dans le cadre du programme depuis son lancement, mais ce chiffre inclut le transbordement d'espèces ne relevant pas de l'ICCAT. Une ventilation des données disponibles par CPC figure dans le PLE-105/20. En 2019, des divergences importantes ont été constatées entre les rapports annuels de transbordement des CPC et la base de données fournie par le consortium, et certaines erreurs ont ensuite été trouvées dans la fonction d'importation de la base de données du consortium. Par l'intermédiaire du Secrétariat, le consortium a travaillé avec les CPC concernées pour concilier les différences, et les jeux de données sont maintenant conformes.

Les rapports complets reçus des participants au ROP évaluant le contenu et les conclusions des rapports des observateurs ont été publiés cette année sur le site web protégé par mot de passe https://www.iccat.int/TransReports/TransReports_ENG.zip, ainsi que les rapports reçus des CPC sur les transbordements en mer et aux ports.

Le **tableau 1** ci-dessous fournit un résumé des déploiements depuis le mois d'octobre 2019.

Partage d'informations et guides d'identification

Le manuel du programme régional d'observateurs de l'ICCAT (transbordement) a été publié sur la page web de l'ICCAT à l'adresse suivante : http://iccat.int/Documents/ROP/ICCAT_Observer_Manual.pdf. Les guides d'identification concernant les thonidés et les espèces apparentées surgelés, élaborés par le consortium, ont été révisés par le SCRS. Ces guides seront, comme de coutume, mis à la disposition des observateurs de l'ICCAT avant le déploiement.

Financement

Des informations sur le budget, les contributions et les dépenses de ce programme sont présentées dans le rapport financier du Secrétariat (STF-202/20).

Le niveau de financement requis pour 2021/2022 dépendra du nombre de déploiements prévus par les CPC participantes, du nombre de CPC participant au programme et de la question de savoir si les prix actuellement facturés par le consortium sont maintenus ou augmentés. Le budget final pour la période à venir sera diffusé aux participants le plus tôt possible avant le renouvellement du contrat.

Tableau 1. Résumé des déploiements (octobre 2019-octobre 2020).

Numéro de requête ICCAT	Navire de charge	Embarqué	Débarqué	Rapport/données reçu(e)s	Déclarations de transbordement reçues du navire	Date de départ de l'observateur du port d'attache	Date d'arrivée de l'observateur au port d'attache	Total des jours (voyage + en mer + débriefing)	Total des tonnes transbordées	Total des frais (voyage + déploiement) en €	Coût moyen par tonne transbordée (€)*
239/19	Chikuma	Le Cap	Panama	11/12/2019	Oui	02/10/2019	26/11/2019	44	1592,315	14151,13	8,89
	AT000LBR00003	Afrique du Sud	Panama								
240/19	Ibuki	Le Cap	Cristobal	16/04/2020	Oui	20/12/2019	06/03/2020	71	3109,391	21044,23	6,77
	AT000PAN00163	Afrique du Sud	Panama								
241/19	Kurikoma	Zone relevant de la CTOI	Port Louis	28/02/2020	Oui	24/12/2019	06/02/2020	45	1234,845	12275,1	9,94
	AT000PAN00153		Maurice								
242/19	Taisei Maru No.24	Le Cap	Passé au 246	11/05/2020	Oui	19/02/2020	21/04/2020	62	2121,962	16912,36	7,97
	AT000JPN00571	Afrique du Sud									
243/19	Lady Tuna	Cristobal	Shimuzu	11/06/2020	Oui	09/03/2020	10/06/2020	84	2329,188	27658,67	11,87
	AT000PAN00199	Panama	Japon								
244/19	Futagami			30/07/2020	Oui	21/02/2020	27/04/2020	63,5	1497,329	17321,53	11,57
	AT000PAN00254	Le Cap	Le Cap								
245/19	Hsiang Hao	Afrique du Sud	Afrique du Sud	18/08/2020	Oui	27/04/2020	18/07/2020	82,5	2427,963	23806,63	9,81
	AT000PAN00228	Le Cap	Le Cap								
246/19	Taisei Maru No. 15	Afrique du Sud	Afrique du Sud	03/08/2020	Oui	21/04/2020	01/07/2020	71,5	2188,603	20806,05	9,51
	AT000JPN00651										
247/19	Chikuma	aucun observateur	aucun observateur	12/08/2020	Oui				1998,698		
	AT000LBR00003										
248/19	Ibuki	Le Cap	Malte		Oui						
	AT000PAN00163										
249/19	Taisei Maru No.24										
	AT000JPN00571										

* Hors formation, équipement et frais généraux du Secrétariat ; ** Pas de "Rapport final" reçu au moment de la rédaction du présent document.

TRANSBORDEMENT AU PORT

Les rapports sur les transbordements au port sont présentés à l'**appendice 1**. Le **tableau 2** présente un résumé des informations reçues.

Tableau 2. Rapports sur les transbordements au port reçus (informations disponibles au 2 octobre 2020).

Aucune information - Aucun rapport reçu et le Secrétariat ne sait pas si cette exigence est applicable.

Non applicable. La CPC a indiqué au Secrétariat que cette exigence de déclaration n'était pas applicable ou que ces transbordements n'avaient pas eu lieu en 2019.

TRANSBORDEMENT AU PORT			
Albanie	Non applicable	Mauritanie	Aucune information
Algérie	Non applicable	Mexique	Non applicable
Angola	Aucune information	Namibie	Non applicable
Barbade	Non applicable	Nicaragua	Non applicable
Belize	Reçu	Nigeria	Aucune information
Brésil	Non applicable	Norvège	Non applicable
Canada	Non applicable	Panama	Aucune information
Cabo Verde	Aucune information reçue*	Philippines	Aucune information
Chine	Reçu	Russie	Non applicable
Côte d'Ivoire	Aucune information	Sao Tome	Aucune information
Curaçao	Reçu	Sénégal	Reçu
Égypte	Non applicable	Sierra Leone	Non applicable
Guinée équatoriale	Non applicable	<i>Afrique du Sud</i>	Aucune information
République du Salvador	Aucune information	SVG	Non applicable
UE	Reçu (Malte)	Syrie	Non applicable
France (SPM)	Aucune information	Trinité-et-Tobago	Non applicable
Gabon	Non applicable	Tunisie	Non applicable
Gambie	Aucune information	Turquie	Non applicable
Ghana	Reçu	Uruguay	Non applicable
Grenade	Aucune information	RU-TO	Non applicable
Guinée Bissau	Aucune information	États-Unis	Non applicable
Rép.de Guinée	Aucune information	Vanuatu	Aucune information
Guatemala	Non applicable	Venezuela	Aucune information
Honduras	Aucune information	Bolivie	Aucune information
Islande	Non applicable	Taipei chinois	Reçu
Japon	Reçu	Colombie	Non applicable
Corée	Reçu	Costa Rica	Aucune information
Liberia	Reçu	Guyana	Aucune information
Libye	Aucune information	Suriname	Non applicable
Maroc	Non applicable	* Réponse dans le rapport annuel, mais pas d'informations détaillées	

**Résumé du programme régional d'observateurs de l'ICCAT en 2020
Rapport annuel des contractants (MRAG et CAPFISH)**

1. Introduction

En 2006, l'ICCAT a adopté la Recommandation 06-11, récemment actualisée par la Rec. 16-15, établissant un programme pour le transbordement en réponse aux préoccupations suscitées par le fait que les opérations de transbordement en mer constituaient une lacune dans le schéma d'exécution de la Commission. MRAG Ltd et Capricorn Fisheries Monitoring cc (le « Consortium ») met en œuvre le Programme régional d'observateurs (ROP) depuis son lancement au mois d'avril 2007.

Le ROP vise à dissiper les inquiétudes des Etats membres en ce qui concerne le blanchiment des prises thonières illicites, non réglementées et non déclarées (IUU) en effectuant un suivi des transbordements en mer des grands navires de pêche palangriers pélagiques (LSPLV) qui opèrent dans la zone de la Convention. La Rec. 16-15 stipule que tous les thonidés, espèces apparentées et autres espèces capturés en association avec ces espèces dans la zone de la Convention de l'ICCAT doivent être transbordés dans un port. Or, les Parties contractantes peuvent autoriser des transbordements en mer sous réserve que le navire de charge (CV) dispose d'un VMS et qu'un observateur de l'ICCAT dûment formé se trouve à bord pour contrôler le processus.

2. Déploiements

Ce rapport présente un résumé de la treizième année du ROP, couvrant les transbordements qui ont eu lieu entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019. Il s'agit des déploiements 226/18 à 241/19. Afin de mieux s'aligner sur les registres des CPC, la période de déclaration a été modifiée par rapport aux rapports annuels précédents afin de refléter l'année calendaire plutôt que la période entre les réunions de la Commission. Les chiffres comprennent tous les déploiements, transbordements de navires, poissons transbordés et PNC déclarés au cours de cette période.

2.1 Résumé des déploiements

Au total, 441 transbordements ont fait l'objet d'un suivi au cours de 15 sorties comprenant 685 jours en mer, le déploiement durant en moyenne 57 jours. Le poids total des poissons observés qui étaient transbordés au cours de cette période s'est élevé à 25.797 t. Un résumé des principaux chiffres de tous les déploiements est fourni au **Tableau 1**. Comme le calendrier de déclaration a été modifié, il n'est pas réaliste de faire une comparaison avec les années précédentes.

Sur les 441 transbordements, 47,8 % provenaient de navires sous pavillon du Taipei chinois, 24,7 % de navires sous pavillon japonais et 21,3 % de navires sous pavillon chinois (**Figure 1**). Les autres pavillons ayant procédé à des transbordements sont St. Vincent et les Grenadines, la Côte d'Ivoire, la Corée, la Namibie, le Belize et le Sénégal. L'emplacement des transbordements effectués par les navires dans le cadre du ROP est affiché dans la **Figure 2**. Les transbordements étaient principalement situés dans l'Atlantique central, tout au long de l'équateur, dont un grand nombre à proximité de la ZEE de l'île de l'Ascension, et se répartissaient tout au long de la côte occidentale de l'Afrique.

Tableau 1. Résumé des déploiements 226/18 - 241/19 et poids des poissons transbordés en 2019.

N°	Nom du navire	Nom de l'observateur	Date embarqué	Date débarqué	Port d'embarquement	Port de débarquement	Journées en mer en 2019	Pas de transbordements en 2019	Poissons transbordés observés (t) en 2019	Poissons transbordés déclarés (t) en 2019
226	IBUKI	Eva Vidal Cejuela	28-nov-18	31-janv-19	Le Cap	Port Louis	31	5	259,996	255,468
227	TAISEI MARU No.15	Llewellyn Lewis	03-déc-18	03-fév-19	Le Cap	Le Cap	34	25	920,198	926,734
228	GENTA MARU	Daniel Andrade	12-déc-18	21-janv-19	Walvis Bay	Le Cap	21	17	516,265	523,975
229	SHOTA MARU	Tony Dimitrov	10-janv-19	10-mars-19	Le Cap	Le Cap	60	29	1440,645	1430,394
230	CHIKUMA	Ricardo Silva	08-fév-19	21-avr-19	Balboa	Cristobal	74	60	4127,313	3861,517
231	TUNA QUEEN	Julio Ocon	27-mars-19	09-mai-19	Le Cap	Ville de	43	18	1788,187	1699,566
232	Yachiyo	Rebeca Ocon	20-mars-19	13-mai-19	Le Cap	Ville de	55	51	3410,863	3273,639
233	MEITA MARU	Cansin Alkan	06-avr-19	28-mai-19	Le Cap	Le Cap	53	32	1500,603	1527,103
234	IBUKI	Jo Newton	15-mai-19	05-août-19	Le Cap	Singapour	41	36	2048,094	2046,649
235	TAISEI MARU NO.24	Tony Dimitrov	21-mai-19	15-jul-19	Le Cap	Le Cap	56	38	2368,640	2304,644
236	TAISEI MARU NO.15	Peter Lafite	14-jul-19	19-sept-19	Le Cap	Le Cap	68	53	2730,523	2640,012
237	SHOTA MARU	Toni Lakos	28-août-19	19-sept-19	Le Cap	Port Louis	23	7	773,967	792,801
238	HSIANG HAO	Rebeca Ocon	16-août-19	19-oct-19	Las Palmas	Le Cap	65	37	2087,748	2002,053
239	CHIKUMA	Johann Beets	10-oct-19	18-nov-19	Le Cap	Sao Vicente	40	30	1576,181	1592,315
241	KURIKOMA	Levent Ali Erkal	24-déc-19	06-fév-20	Le Cap	IOTC Cross	37	3	247,982	252,015

*Certains déploiements ont commencé avant ou se sont terminés après 2019, mais les chiffres indiqués ici ne sont représentatifs que des transbordements qui ont eu lieu au cours de cette période de déclaration.

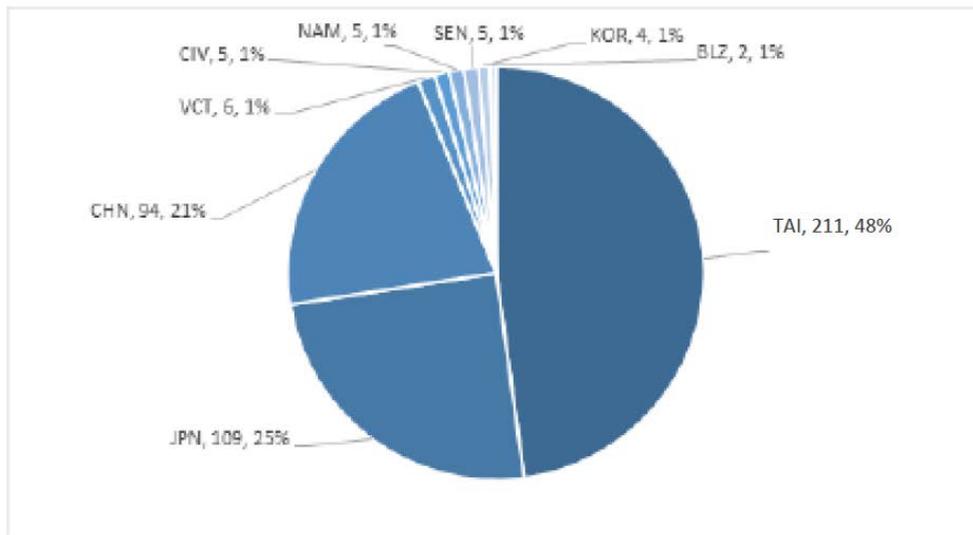


Figure 1. Nombre et pourcentage de transbordements en 2019 par État du pavillon.

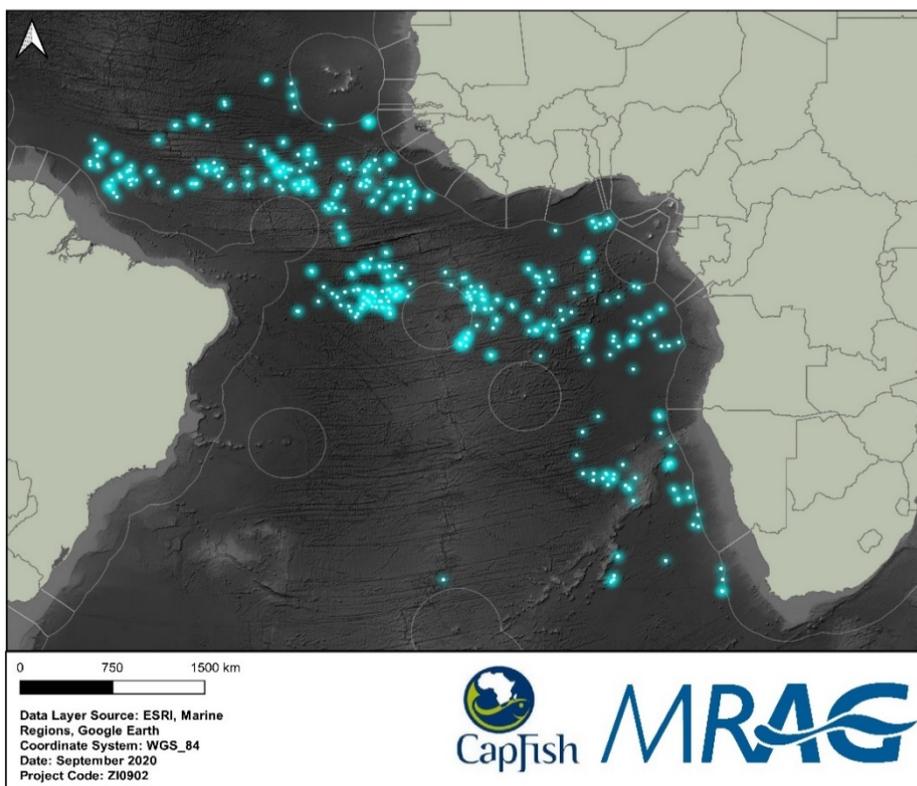


Figure 2. Localisation des transbordements en 2019.

Un résumé du nombre de déploiements du ROP par mois pour 2019 se trouve à la **Figure 3**. La **Figure 4** indique le nombre de transbordements et le poids total transféré chaque mois. La majorité des transbordements et la quantité totale transbordée ont eu lieu en avril, pour diminuer progressivement vers décembre.

Les **Figure 5**, **Figure 6** et **Figure 7** indiquent respectivement la durée des transbordements, la quantité de produits transférés et les taux de produits transbordés par heure, et ils restent similaires aux années précédentes.

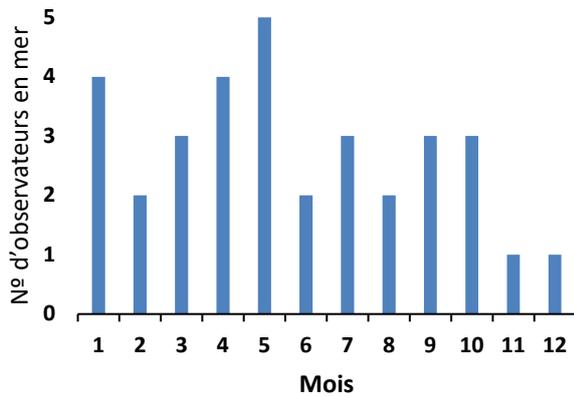


Figure 3. Nombre d'observateurs déployés par mois.

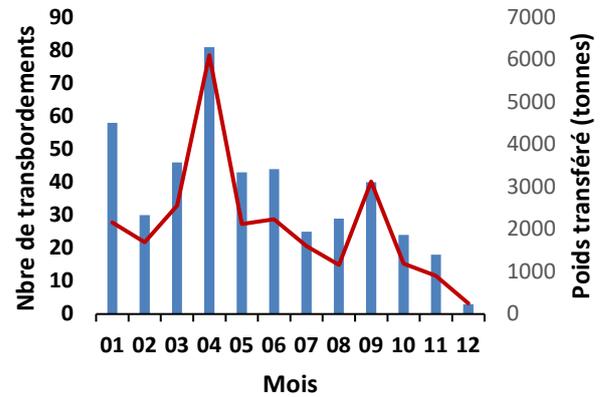


Figure 4 . Nombre de transbordements et poids transférés (tous les poissons, ligne rouge) par mois.

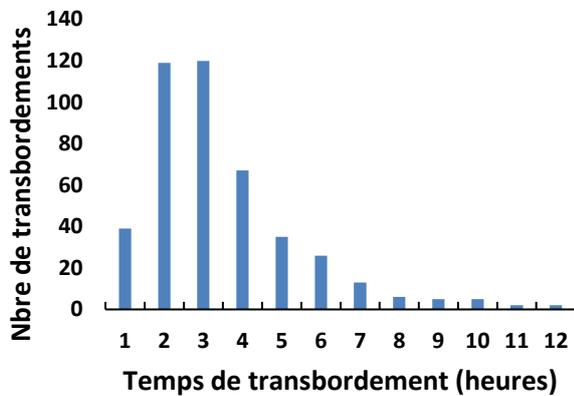


Figure 5. Durée des transbordements (heures).

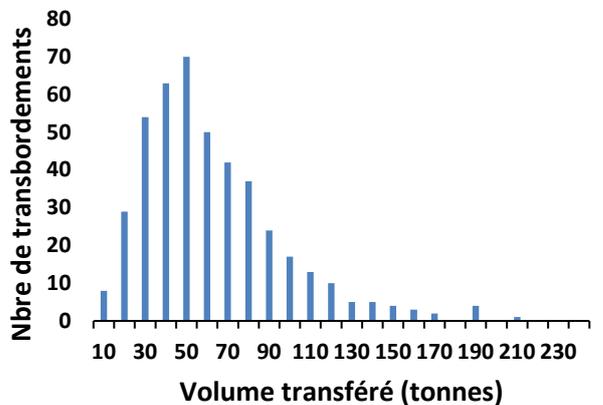


Figure 6. Quantités transférées par transbordement (tonnes).

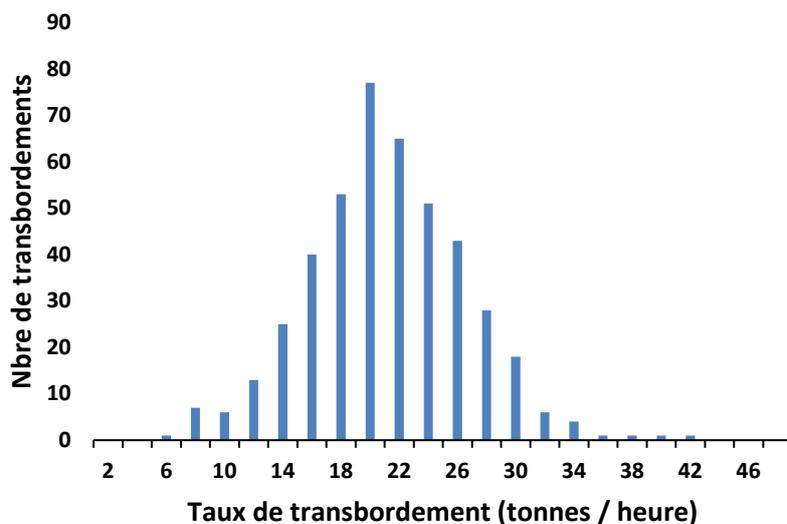


Figure 7. Taux de produits transbordés.

2.2 Transbordements au sein des ZEE

Aucun transbordement n'a été réalisé dans les ZEE.

2.3 Procédures et logistique

La procédure de demande de déploiement est demeurée la même que celle précédemment décrite par le consortium dans les examens annuels du ROP-ICCAT.

Au cours de la période couverte par ce rapport, un seul navire est passé de l'océan Atlantique à l'océan Indien sans faire d'arrêt dans un port de l'Atlantique au préalable. Cependant, trois navires ont transité depuis ou vers l'océan Indien tout en conservant à bord leur observateur du ROP. À plusieurs reprises, les navires de charge faisaient plusieurs allers-retours entre l'océan Indien et l'océan Atlantique au cours d'une même sortie. Les observateurs ont la possibilité de débarquer du navire au premier port d'escale entre chaque traversée, mais la plupart du temps, l'observateur choisissait de rester à bord. En conséquence, le programme a bénéficié d'une plus grande cohérence et d'économies de coûts grâce à la présence d'observateurs couvrant à la fois les zones d'opérations de la CTOI et de l'ICCAT.

3. Identification des espèces

Les méthodes utilisées par les observateurs aux fins de l'identification et les procédures de déclaration sont demeurées les mêmes et celles-ci sont détaillées dans les rapports antérieurs (ICCAT 2011).

4. Thon rouge du Sud

Depuis l'adoption, le 1^{er} janvier 2010, de la résolution sur la mise en œuvre d'un programme de documentation des captures de la CCSBT, tout thon rouge du sud (*Thunnus maccoyii*) transféré doit être accompagné d'un formulaire de suivi de la capture qui doit être contresigné par l'observateur. Pendant la période couverte par le présent rapport, du thon rouge du Sud a été transbordé en 24 occasions au cours de tout juste six déploiements, et un total de 1.192,3 t a été déclaré (**Tableau 2**). Les observateurs élaborent un rapport distinct pour la CCSBT au cours de chaque sortie où du thon rouge du Sud est transbordé.

Tableau 2. Transbordements de thon rouge du Sud (*Thunnus maccoyii*) au cours de la dernière année.

N° de demande	Nom du navire	# ICCAT du navire de charge	N° TS	Date	Nbre de poissons	Poids déclaré (t)
233	MEITA MARU	AT000LBR00002	31	24/05/2019	635	29,163
233	MEITA MARU	AT000LBR00002	32	24/05/2019	1203	53,644
235	TAISEI MARU NO.24	AT000JPN00571	ww	23/05/2019	1310	57,116
235	TAISEI MARU NO.24	AT000JPN00571	31	04/07/2019	1586	62,171
235	TAISEI MARU NO.24	AT000JPN00571	32	07/07/2019	1427	64,215
235	TAISEI MARU NO.24	AT000JPN00571	33	07/07/2019	1439	64,755
235	TAISEI MARU NO.24	AT000JPN00571	34	10/07/2019	1558	62,32
235	TAISEI MARU NO.24	AT000JPN00571	35	11/07/2019	1421	61,103
235	TAISEI MARU NO.24	AT000JPN00571	36	11/07/2019	1604	65,764
235	TAISEI MARU NO.24	AT000JPN00571	37	12/07/2019	335	15,075
235	TAISEI MARU NO.24	AT000JPN00571	38	12/07/2019	1311	64,239
236	TAISEI MARU NO.15	AT000JPN00651	1	15/07/2019	1133	52,349
236	TAISEI MARU NO.15	AT000JPN00651	2	15/07/2019	1027	51,7591968
236	TAISEI MARU NO.15	AT000JPN00651	3	16/07/2019	1279	64,1745869
236	TAISEI MARU NO.15	AT000JPN00651	50	06/09/2019	147	8,55854192
236	TAISEI MARU NO.15	AT000JPN00651	51	07/09/2019	824	41,4472109
236	TAISEI MARU NO.15	AT000JPN00651	52	07/09/2019	541	25,2543615

N° de demande	Nom du navire	# ICCAT du navire de charge	N° TS	Date	Nbre de poissons	Poids déclaré (t)
236	TAISEI MARU NO.15	AT000JPN00651	53	08/09/2019	512	32,429257
237	SHOTA MARU	AT000LBR00022	3	01/09/2019	1501	69,319
237	SHOTA MARU	AT000LBR00022	4	02/09/2019	1265	56,213
237	SHOTA MARU	AT000LBR00022	6	04/09/2019	576	34,91
237	SHOTA MARU	AT000LBR00022	7	06/09/2019	1096	53,315
238	HSIANG HAO	AT000PAN00228	6	08/09/2019	698	41,59033
239	CHIKUMA	AT000LBR00003	1	17/10/2019	852	61,247

5. Estimation du poids

La méthodologie employée par les observateurs pour estimer les poids au transbordement demeure la même que celles antérieurement décrites par le Consortium (ICCAT 2011).

6. Formation des observateurs

Il y a actuellement 66 observateurs actifs du ROP de l'ICCAT (**Appendice 2**). En raison de la rotation naturelle du personnel, il est important de dispenser régulièrement une formation ; les observateurs qui ont reçu une formation au ROP-transbordement depuis le dernier rapport annuel sont répertoriés au **Tableau 3**.

Avec le consentement préalable de l'ICCAT, de la CTOI et de la CCSBT, les observateurs formés dans le cadre de l'un des programmes sont disponibles en tant qu'observateurs pour les trois ORGP. Ceci permet de réduire les coûts et de garantir un niveau élevé d'intégrité des données entre les ORGP. Cela permet aussi aux observateurs de demeurer sur le navire si celui-ci traverse les zones des ORGP afin d'économiser sur les coûts de déploiement (Section 2.3).

Afin de refléter cette disposition, un seul numéro d'observateur et une carte d'identification unique valables pour les trois ORGP sont octroyés aux observateurs.

Tableau 3. Formation au ROP-transbordement dispensée au cours de la dernière année.

Nom de l'observateur	Lieu de la formation
Christiaan Louw	Le Cap
Liam Fergusson	Le Cap
Chuma Sijaji	Le Cap
Martin Emanuel	Le Cap
James Roger Mason	Le Cap

7. Base de données du programme d'observateurs

La base de données continue à être actualisée en tant que de besoin et elle contient actuellement les données de 6.680 transbordements.

8. Non-application potentielle (PNC)

Depuis 2012, l'ICCAT exige que des observateurs s'embarquent à bord de LSPLV afin de contrôler les navires par rapport à diverses recommandations de l'ICCAT. Toute non-application potentielle (PNC) est ensuite soumise à l'État du pavillon par l'observateur par l'intermédiaire du consortium. L'État du pavillon a alors la possibilité de réagir. Les codes et les descriptions de PNC sont récapitulées à l'**appendice 3**.

Depuis l'entrée en vigueur de la Recommandation, 988 PNC ont été signalées par des observateurs au cours de 109 déploiements. Ceux-ci sont illustrés à la **Figure 8**. Seules 24 PNC ont été signalées au cours de la période couverte par le présent rapport (**Figure 9**). Bien que la période de déclaration ait changé, il semblerait que la tendance à la baisse des déclarations des PNC se poursuive.

Le marquage des navires a été la PNC la plus signalée dans les trois rapports annuels précédents et, malgré les améliorations apportées à d'autres questions d'application, une plus grande proportion de PNC a été présentée chaque année, soit 27, 11 et 13 (2017/18/19 respectivement).

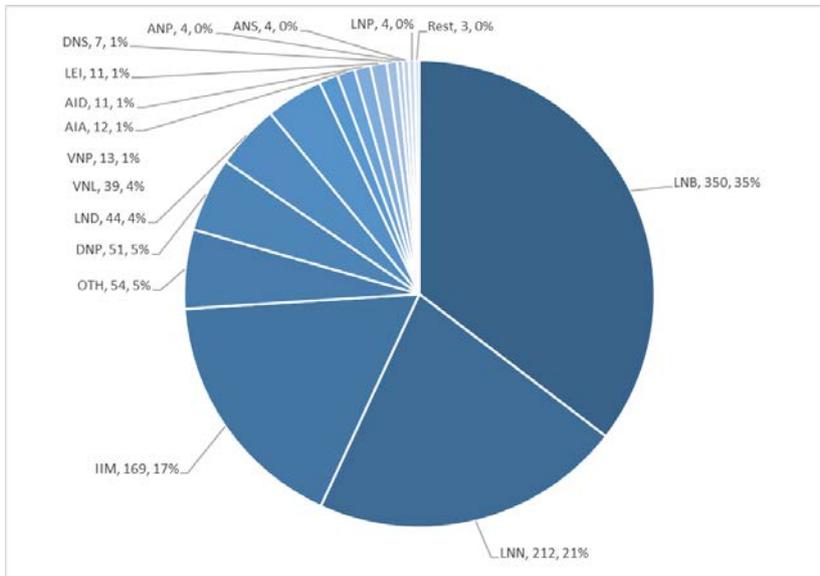


Figure 8. Nombre et proportion de PNC émises depuis leur introduction.

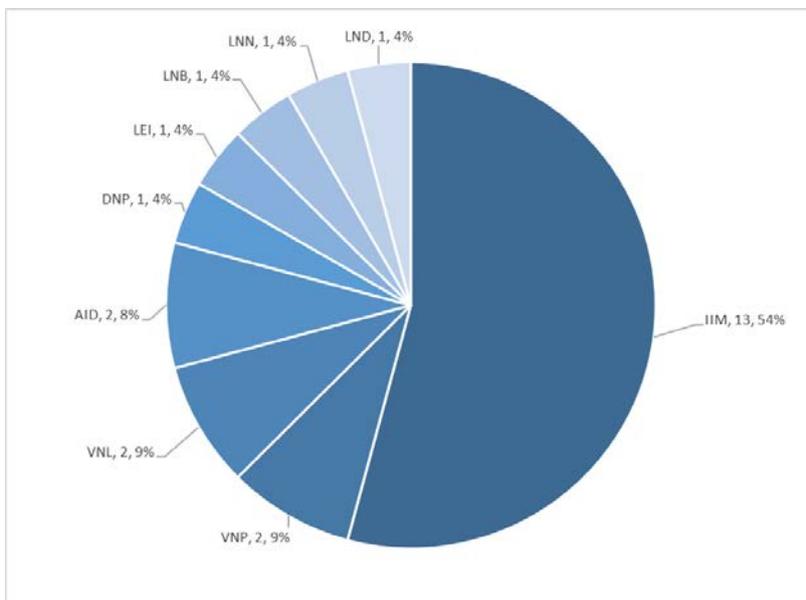


Figure 9. Nombre et proportion de PNC émises pendant la période couverte par le présent rapport.

Conclusions et Recommandations.

Le programme ROP de l'ICCAT est en place depuis 13 ans sans aucun problème majeur. Le consortium demeure très attaché au programme et les deux partenaires continuent à collaborer étroitement, tout en assurant une grande efficacité du programme, en maintenant les normes des observateurs et la qualité des déclarations. Tout est mis en œuvre pour garantir une efficacité optimale des déploiements et pour en minimiser les coûts.

Les PNC continuent d'être signalées selon les mêmes critères que les années précédentes et il est encourageant de constater qu'il continue à y avoir une réduction du nombre de PNC signalées au cours de la période couverte par le présent rapport. Cela montre un niveau d'application accru dans l'ensemble des flottilles.

Au cours des 13 dernières années, le programme a accumulé un grand nombre de données sur les espèces, les lieux de pesée et les pavillons des navires transbordant, qui sont actuellement utilisées pour vérifier les déclarations de transbordement et donner un résumé des opérations de transbordement. Le consortium encouragerait l'élaboration d'une analyse détaillée et d'un rapport de synthèse mis à la disposition des CPC et couvrant les tendances des opérations de transbordement au fil des ans, les changements dans la quantité et la valeur des captures ainsi que les modèles de comportement des flottilles en ce qui concerne leurs opérations de pêche.

Au cours de cette année de déclaration, le consortium, avec le soutien des CPC et de l'ICCAT, a entrepris la tâche importante d'examiner les données collectées pendant la durée du programme. Il s'agissait d'un processus complexe dont les résultats ont été généralement positifs pour la vérification des données enregistrées par le consortium et les CPC, outre le renforcement de la coopération entre le consortium et les CPC en vue de développer le programme. Par la suite, le consortium soutiendrait un examen annuel comprenant une telle vérification des données par le biais d'un processus de partage des données.

Le consortium cherche toujours à améliorer et à innover le programme afin de s'assurer qu'il répond aux exigences opérationnelles et de déclaration de la manière la plus efficace possible. Le consortium développe actuellement un certain nombre d'innovations à présenter à la Commission pour examen dans le cadre du programme. Il s'agirait notamment de prélever des échantillons d'ADN au hasard et de travailler plus étroitement avec d'autres organisations pour vérifier les dates et les lieux des transbordements qu'elles ont identifiés par rapport aux données du consortium.

D'un point de vue qualitatif, les observateurs fournissent un feedback positif concernant leur travail dans le cadre du ROP de l'ICCAT ; même si les observations peuvent être intenses et s'étendre sur plusieurs jours, pendant de longues heures, ils apprécient et valorisent leur travail au sein du programme. De nombreux observateurs sont désireux de rester disponibles pour le déploiement et, à la lumière de la pandémie actuelle de coronavirus (qui n'entre pas dans le cadre de ce rapport), ils continuent à jouer un rôle important dans le renforcement des MCS au sein de cette pêcherie.

Nom de l'observateur	N° de l'ICCAT
Jaco Visagie	12
Henry John Heyns	15
Schalk Visagie	25
Gary Breedt	27
Peter Lafite	28
Anthony Donnelly	38
Pool Elcimo	44
Bruce Biffard	45
Marius Kapp	50
Taylan Koken	101
Julio Ocon	102
Pedro Costa	103
Basil Vilakazi	104
Jeffrey Heinecken	105
Mzwandile Silekwa	106
Dwight Reed Dryer	108
Eddie Higgins	110
John McDonagh	113
Ricardo Jorge Monteiro Silva	114
Tony Dimitrov	117
Llewelyn Lewis	119
Alistair Burls	121
Anthony Donnelly	123
Rebeca Ocon	124
Maurice O'Malley	128
Philip Robyn	130
Brandon Scott	131
Bruce Biffard	133
Belinda Moya	137
Erich Gericke	141
Joaquim Bonito	144
Silvestre Ramos Natario	145
Sami Yildiz	147
Levent Ali Erkal	148
Johann Beets	152
Konstantinos Papadopoulos	153
Javier Guevara Vivo	154
Hugo Dias	155
Jacques Combrinck	156
Michael Basson	158
Botes	161
Beatriz Adriana Rodriguez Delgado	163
Carolina Brito Santana	164
Carlos Manuel Neves da Costa Serrano	165
Daniel Flanet Gomes de Andrade	166
Eva María Vidal Cejuela	167

Nom de l'observateur	N° de l'ICCAT
Felix Morales Hernandez	168
Joao Pedro Pereira dos Reis	169
Nuno Alexandre Figueiredo Carrilho	172
Pablo Tourinan Bana	174
Stephen Brennan	176
Ana Orts Perez	177
Rauf Berkay Eryericer	181
Cansin Alkan	182
Ugur Kaplama	183
Liam Fergusson	185
Chuma Sijaj	186
Toni Lakos	187
Lena Vulic	189
Miran Babic	190
Matea Haggia	191
Mario Latkovic	192
Luka Glamuzina	193
Martin Emanuel	194
James Mason	195
Christian Louw	196

*Les nouveaux numéros des cartes d'identification commencent maintenant à partir de 101 depuis l'introduction d'une carte d'identification unique pour les programmes d'observateurs des transbordements de l'ICCAT, de la CTOI et de la CCSBT de sorte que le numéro d'identification de l'observateur sera le même pour les trois programmes.

Cas de PNC
L'observateur a été empêché d'exercer ses fonctions à bord du LSPLV
Déclaration de transbordement non remplie
Transbordement dans la ZEE sans l'autorisation de l'État côtier
Transbordements non documentés de poissons reçus par le LSPLV
Le LSPLV n'a pas présenté d'autorisation préalable de transbordement à l'observateur
Autorisation préalable de transbordement non conforme avec l'État de pavillon
Aucun VMS n'a été montré à l'observateur à bord du LSPLV
Aucun témoin lumineux visible sur le dispositif VMS
Le LSPLV n'a pas présenté d'autorisation de pêche à l'observateur
Autorisation de pêche non conforme avec l'État de pavillon
Dates d'autorisation de pêche non valides
Autorisation de pêche non valide dans la zone de l'ICCAT
Le LSPLV n'a pas présenté de carnet de pêche à l'observateur
Données incorrectes saisies dans le carnet de pêche
Carnet de pêche non relié
Feuilles du carnet de pêche non numérotées
Navire dépourvu de numéro ICCAT participant aux opérations de transbordement
Les marques ne sont pas correctement affichées sur le LSPLV
Aucun document de capture de la CCSBT n'a été présenté pour le SBT
SBT non marqué individuellement
Autre cas non couvert ailleurs